

Favoriser la création et la pérennité des entreprises

Les CCI aux côtés des entreprises tout au long de leur vie



550 000 Français créent leur entreprise chaque année. Mieux encore, un Français sur quatre rêve de créer son entreprise et selon une étude OpinionWay de janvier 2017, six jeunes sur dix partageraient ce rêve. Pour faciliter le passage à l'acte, les CCI accueillent tous les entrepreneurs et s'adaptent à leurs besoins pour préparer un projet entrepreneurial cohérent, acceptable par le marché, finançable et durable.

Riches de dizaines d'années d'expérience en la matière, les CCI disposent de l'expertise reconnue pour accompagner les porteurs de projet au moment de la création, mais également pour assurer la pérennité de la jeune entreprise. Les créateurs peuvent en effet compter sur la diversité du réseau des CCI, composé des spécialistes de l'entrepreneuriat et de tous les domaines susceptibles de représenter des leviers de développement pour l'entreprise : accès aux aides, financement, innovation, international, développement durable, industrie, tourisme, numérique... L'ensemble des métiers des CCI est mobilisé au service des créateurs et des jeunes entrepreneurs.

Afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité du parcours d'accompagnement, le réseau des CCI est engagé dans un processus d'harmonisation de son offre et de digitalisation des outils à destination des porteurs de projets.

➔ Accompagner les porteurs de projet : un tremplin efficace

Avec 325 points d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire - les Espaces Entreprendre - et 600 conseillers dédiés, les CCI restent l'interlocuteur de proximité des porteurs de projet car elles sont des experts du tissu économique et institutionnel local. Elles répondent à différents niveaux de prise en charge, selon le profil de l'entrepreneur :

- **L'accueil, la sensibilisation et l'information :** les CCI sensibilisent et informent en premier contact, par mail, téléphone et en accueil physique. Les porteurs de projet sont ensuite conviés à des entretiens découverte, des diagnostics de besoins ou encore des réunions d'information collectives générales, thématiques ou sectorielles. Les CCI reçoivent en premier accueil 150 000 porteurs de projet par an.
- **L'accompagnement :** les CCI aident le porteur de projet à chaque étape de son projet grâce à un accompagnement personnalisé et à des outils appropriés (voir ci-contre).
- **L'accès aux aides et la recherche de financement :** les porteurs de projet peuvent également recourir à l'expertise des CCI en matière d'ingénierie financière. Le service d'accompagnement des CCI quantifie et qualifie les besoins, assure la sélection des dispositifs d'aides et de financement adaptés à chaque projet (levée de fonds, crowdfunding...), aide au montage et au suivi des dossiers et assure la coopération avec les partenaires financiers.

Les CCI gèrent par ailleurs les centres de formalités des entreprises (CFE) chargés de la simplification des formalités de création, modification ou radiation des entreprises. Ces formalités peuvent désormais être dématérialisées grâce à CFEnet.

Les outils portés par le réseau des CCI : une offre complète, de l'idée à la réalisation du projet

- **Test de l'idée :** Lean canvas, méthode pour vérifier rapidement l'adéquation entre son offre et le marché.
- **Construction du business model et du business plan :** CCI Business Builder, nouvelle application web pour formaliser son projet de création et éditer son business plan.
- **Accès aux aides :** le portail Les-aides.fr, pour faciliter l'information et l'accès à 4 700 aides techniques financières et techniques et la délivrance d'un Livret d'aides personnalisées (LAP).
- **Recherche de financements :** Crash test, speed dating, entraînements pour convaincre et s'adapter aux financeurs.
- **Formation au métier de chef d'entreprise :**
 - **5 jours pour Entreprendre**, formation certifiante des CCI pour acquérir toutes les compétences nécessaires à un chef d'entreprise.
 - **21 Ecoles des Managers**, proposant une formation de préparation et des dizaines de formations de renforcement.

Parmi ces outils, les services dématérialisés seront disponibles en janvier 2018 sur CCI Store, la future plateforme des e-services à destination des entreprises, sélectionnés et recommandés par le réseau des CCI.

215 000

 immatriculations d'entreprises
enregistrées par les CCI par an

100 000

 porteurs de projet accompagnés
et formés par les CCI par an

30 000

 jeunes entreprises suivies
et hébergées par an

CCI Business Builder : l'application personnalisée d'accompagnement à la création d'entreprise

Lancée en juin 2016, CCI Business Builder permet à chaque porteur de projet d'élaborer en ligne son projet d'entreprise, de l'idée au financement. Il peut ainsi travailler sur son projet depuis chez lui, quand il le souhaite et générer son business model et son business plan de façon autonome. En complément, le porteur de projet a la possibilité de contacter un conseiller CCI à chaque étape. Celui-ci lui apportera ses conseils et le mettra en relation avec son réseau d'experts et de partenaires financiers. Grâce à cette application, le réseau des CCI apporte une solution simple et personnalisée, qui allie les avantages de l'accompagnement humain et du numérique.

Cet outil a été en partie financé par le fonds de modernisation de CCI France mis en place par la loi de finances pour 2016.



➤ Poursuivre l'accompagnement après la création : la clé du succès

Une fois l'entreprise créée, sécuriser ses premières années de vie est un enjeu décisif : 50 % des entreprises créées disparaissent avant d'atteindre leur sixième année d'existence. Ce taux de mortalité descend à 34 % pour les entreprises accompagnées.

C'est pourquoi les CCI souhaitent apporter à chaque créateur ou repreneur la garantie d'un accompagnement triennal personnalisé (jusqu'à l'atteinte du seuil de rentabilité). C'est l'une des « 9 propositions pour faire réussir les entreprises » du réseau des CCI pour le nouveau quinquennat.

Pour contribuer au développement de ces jeunes entreprises, les CCI s'appuient sur des conseillers post-crédation. Par un accompagnement individuel et/ou un suivi en ligne, ces conseillers CCI sont les plus à même d'assurer l'accompagnement régulier permettant l'atteinte du premier chiffre d'affaires et du seuil de rentabilité. Ils peuvent accompagner les entreprises sur chacun des volets suivants :

- **L'hébergement de l'entreprise** : les CCI mettent à disposition des jeunes pousses des centaines d'équipements (pépinières, hôtels d'entreprises, espaces de co-working, zones d'activité) ;

- **La mise en relation, le mentorat et le parrainage** : les CCI permettent d'intégrer un écosystème dynamique (clubs d'entreprises, réseaux filières, associations de zones d'activité) ;

- **L'appui RH** : les CCI sont au service des entreprises pour les informer sur les évolutions de la législation et apporter un appui aux projets de recrutement, de formation, d'évolution des pratiques RH ;

- **Le développement de la performance, de l'innovation et de l'intelligence économique** : les CCI aident les entreprises à renforcer leurs process internes, développer de nouveaux produits, marketer leurs innovations, accéder à de nouveaux marchés, anticiper les mutations ;

- **La croissance et l'internationalisation** : le réseau CCI International offre un accompagnement de proximité aux entreprises intéressées par le développement d'une activité à l'export et contribue à structurer l'entreprise et son projet ;

- **L'engagement dans une démarche de développement durable et de RSE** : les CCI encouragent la maîtrise des impacts environnementaux et des consommations énergétiques comme vecteur de croissance.

➤ Améliorer la politique publique de soutien à la création

Pour assurer la complémentarité des dispositifs d'aide à la création, les CCI formulent les recommandations suivantes :

- **Généraliser les conventions avec les collectivités en matière d'accompagnement des entreprises** : considérant que la coordination de l'action publique est « un droit pour les entreprises », les CCI souhaitent co-construire les services au bénéfice des entreprises avec les collectivités et garantir une complémentarité d'accompagnement. Pour cela, les CCI appellent à la création d'un cadre légal favorable qui permettrait de systématiser la signature de conventions-cadres entre les CCI et les collectivités (Régions et intercommunalités notamment), définissant des objectifs et des moyens. Certaines Régions ont déjà décidé de s'appuyer sur les compétences et

les outils existants au sein du réseau des CCI dans le cadre de nouveaux conventionnements.

- **Renforcer l'accompagnement des jeunes entreprises pour plus de pérennité** : les CCI offrent une chaîne d'accompagnement dans la durée et pourraient être confortées par les pouvoirs publics dans ce rôle de long terme.

- **Favoriser les passerelles entre les politiques de soutien à la création d'entreprise et les dispositifs de soutien aux étudiants entrepreneurs**, type accélérateurs de start-ups et dispositifs régionaux PEPITE, dont les CCI sont parties prenantes.

- **Donner tout au long de son cursus à chaque élève, étudiant, apprenti ou enseignant, une éducation à la démarche entrepreneuriale et expérimentale.**

➤ Pour aller plus loin contacts CCI France :

Direction Emploi Formation Entrepreneuriat : Patrice Guezou - p.guezou@ccifrance.fr - 01 40 69 37 90

Direction des relations institutionnelles : Laure Prévot - l.prevot@ccifrance.fr - 01 40 69 37 79

www.cci.fr

